

Duc prétendu de Courlande, sans faire attention à ce qui les avoit suivis, Sa Maj. Impériale disoit dans sa Lettre que, Biron aujourd'hui relâché, se trouvant en liberté de reprendre possession de ses Etats, Elle espéroit que le Roi voudroit bien l'y rétablir. Sa Majesté, dans sa Réponse du 3. Septembre, témoigna sa juste surprise de voir que l'Impératrice lui demandât le rétablissement d'un homme déclaré par la Cour de Russie même, coupable d'un crime énorme, & en conséquence mort civilement & sans retour, & que Sa Maj. Imp. ne fit pas la moindre attention aux droits incontestables de Son Altesse Royale le Prince Charles, possesseur du Duché de Courlande, dont il avoit été si solennellement investi par le Roi, en vertu d'une Constitution de la République, de l'avis du Sénat, sur les instantes prières des Etats du Duché & à la recommandation de la Russie. Sa Majesté, pour couper cours à toute contestation & maintenir les droits de sa Couronne, prioit l'Impératrice, dans cette même Réponse, “ de lui renvoyer les prétentions de Biron, à Elle “ & à la République, comme à ses seuls Juges & “ Souverains à l'égard du Fief, & d'empêcher toute “ autre entreprise, excepté la seule voye de négocia- “ tion pratiquée entre Puissances amies & voisines; le Roi promettant de son côté de se prêter à “ tout ce qui pourroit se concilier avec la dignité “ & les droits de sa Couronne & ceux du Prince, “ son fils, légitimement investi du Duché de Cour- “ lande, en se conformant, autant qu'il seroit possible, aux intentions généreuses & compatissantes “ de Sa Majesté Impériale envers la famille de “ Biron. ”

Le Roi ne pouvoit faire une réponse plus modérée & plus digne de sa sagesse & de sa justice : cependant la Cour de Russie, sans y avoir aucun égard, au-lieu de renvoyer Biron au Seigneur Suprême du Fief, comme les Traités & toute sorte de droits l'y obligeoient, se porta tout de suite à des voyes de fait en Courlande.

Le principal moyen, dont les partisans du Comte de Biron se servoient pour surprendre la religion de l'Impératrice, étant de persuader à cette Princesse que les Etats de Courlande redemandoient leur ancien